

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre le Relais Petite Enfance du Sammiellois – Fédération Départementale Familles Rurales, 2 quai Carnot 55 000 BAR - LE – DUC, représenté par Mme Nathalie ODIN, en sa qualité de présidente, dûment habilitée

Entre l'association ALYS, 6 rue Pablo Picasso, 57365 Ennery, représentée par Mr Phillipe BELLO, en sa qualité de président, dûment habilité
Ci- après dénommés « **LES PARTENAIRES** »

Et

Le Relais Petite Enfance du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne représenté par Mme Martine AUBRY, en sa qualité de présidente, dûment habilitée
Ci – après dénommée « **Relais Petite Enfance De l'Aire à l'Argonne** »

Il a été convenu ce qui suit entre les parties :

Article 1 : Objet de la convention

Dans le cadre de la Journée Nationale des Assistants Maternels, le Relais Petite Enfance De l'Aire à l'Argonne, en partenariat avec le Relais Petite Enfance du Sammiellois et la Micro-crèche « Les Lapins Malins », gérée par l'association ALYS organise une soirée à destination des professionnels de la petite enfance.

Cette action a pour objectifs de :

- valoriser le métier d'assistant maternel,
- faciliter la rencontre entre les professionnels de la petite enfance exerçant dans des milieux différents,
- d'accompagner ces derniers dans la professionnalisation de leur métier.

Lors de cette soirée, Nadine Weber, Educatrice de Jeunes Enfants et conférencière interviendra sur l'importance de l'accompagnement des familles dans les structures d'accueil et en tant qu'assistant maternel.

Article 2 : Modalités de mise en œuvre

Les partenaires et le Relais Petite Enfance De l'Aire à l'Argonne convient les professionnels de la petite enfance de leur secteur et/ou structure à un temps d'échange animé par Nadine Weber sur la mission de l'accompagnement des familles.

A la suite de ce temps, un pot convivial sera proposé par le Relais Petite Enfance De l'Aire à l'Argonne.

Les locaux et tout le matériel nécessaire seront fournis par le Relais Petite Enfance De l'Aire à l'Argonne.

Date de transmission de l'acte: 19/11/2024

Date de reception de l'AR: 19/11/2024

055-200027787-DCA_2024_21-DE

A G E D I

Article 3 : Modalités financières

Le coût de l'intervention de Nadine Weber est de 285 euros (deux cent quatre-vingt-cinq euros).
Le montant de la participation de chaque partie sera de 95 euros (quatre-vingt-quinze euros).
(285 € / 3 = 95 €)

Le pot convivial proposé à la suite de l'intervention sera pris en charge par le Relais Petite Enfance De l'Aire à l'Argonne.

Article 4 : Obligations des partenaires

Les partenaires s'engagent à diffuser l'information auprès de leur public (assistants maternels et professionnels de la petite enfance).

Les partenaires s'engagent à honorer la facture due à l'intervenante au terme de l'action.

Article 5 : Obligations du Relais Petite Enfance De l'Aire à l'Argonne

Dans le cadre de la signature de ladite convention, le Relais Petite Enfance De l'Aire à l'Argonne s'engage à proposer un lieu d'intervention adapté pour cette action et à en assurer le service général (entretien, chauffage, électricité).

Le Relais Petite Enfance De l'Aire à l'Argonne déclare être couvert en responsabilité civile pour les dommages susceptibles d'être occasionnés au sein de l'établissement.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention est conclue de manière exceptionnelle et pour l'action organisée le Mardi 19 Novembre 2024.

Si l'un des partenaires décide de ne plus participer, les engagements indiqués dans les modalités ci-dessus seront dus.

Fait en trois exemplaires à Villotte sur Aire

Le : 08/10/2024

Lu et approuvé

Philippe BELLO
Président ALYS Association

Lu et approuvé

Nathalie ODIN
Présidente de la Fédération
Départementale de Familles Rurales

Lu et approuvé

Martine AUBRY
Présidente du Centre Intercommunal
D'Action Sociale De l'Aire à l'Argonne